

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 07 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Frédéric MORTIER - Nathalie PLOQUIN - Sylvain LEFEBVRE - Laëtiita LEROUX - Christophe GABILLER - Marie-Thérèse DELAUNAY - Jean-Pierre LEGENDRE - Yann NIORE - Nathalie MANCEAU - Nicole PEHU - Alain DUPUIS - Cynthia RAPICAULT - Gilles LABUSSIÈRE - Michel RICOU - Patrice PEGE - Philippe LEBACQ - Sylviane LE COQ - Pascal MONSCAVOIR - Jean-Pierre JOUBARD - Marie-José DAVID - Samuel CHAUSSERAIS - Coline BILLY - Vanessa BRAULT - Monique ROGÉREAU - Emmanuel BRAULT - Jean-Luc FOURREAU

Absents excusés :
Françoise RICHARD donne pouvoir à Sylviane LE COQ
Danielle MABILLEAU donne pouvoir à Marie-Thérèse DELAUNAY
Justine CORDIER

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 31/08/2026
Date d'affichage : 10/09/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 26

Objet : Scolaire – Acquisition de matériel cuisine scolaire – fonds de concours CA Saumur Val de Loire – (09/2026-13)

La Ville de Longué-Jumelles est éligible au dispositif de fonds de concours mis en place par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, destiné à accompagner financièrement les Communes réalisant des investissements visant à accompagner une restauration collective publique locale et durable atteignant et dépassant les objectifs de la loi EGALIM et répondant aux objectifs de son PCAET.

Le budget primitif 2026 de la Ville de Longué-Jumelles prévoit la réalisation d'investissements à destination de la cuisine de l'école Raymond Renard. Il est proposé à l'assemblée de solliciter le fonds de concours « restauration collective scolaire » pour un investissement total de 10 723,70 €, dont le plan de financement est détaillé ci-après :



DEPENSES - HT		RECETTES	
Achat et installation d'un four 10 niveaux	12 000,00 €	Autofinancement communal	10 723,71 €
Achat d'une armoire froide négative	2 185,00 €	FDC CASVL (50%)	10 723,70 €
Achat de 3 conteneurs isothermes avec roues	4 200,00 €		
Tables circuit laverie	3 062,41 €		
TOTAL	21 447,41 €	TOTAL	21 447,41 €

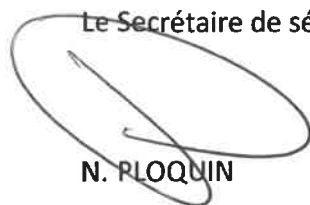
Sur proposition de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le fonds de concours « restauration collective scolaire » pour un investissement total de 10 723,70 €, dont le plan de financement est détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,


N. PLOQUIN

Le Maire,


F. MORTIER

